

Les parcours des étudiants africains

Ce numéro d'*Ofipe résultats* est issu du mémoire de maîtrise de sociologie, soutenu en juillet 2003 à Marne-la-Vallée par Géraldine Helle. Celle-ci a mené une étude quantitative et qualitative sur les étudiants africains de 2^{ème} et de 3^{ème} cycles, inscrits une première fois en 2000-2001 à l'UMLV. Pourquoi sont-ils venus étudier en France, à Marne-la-Vallée? Dans quelles disciplines? Comment y ont-ils été accueillis? Quelles ont été leurs conditions de vie (logement et travail) durant leurs études? Ont-ils réussi les examens qu'ils visaient au départ? Ou ont-ils poursuivi des études? Quels sont leurs projets professionnels? Comptent-ils rentrer au pays, une fois leurs études terminées?

La première partie de ce numéro présente un état statistique de la population étudiante étrangère (dont africaine) en France et à Marne-la-Vallée, et une analyse des raisons de la mobilité pour études vers la France. La deuxième partie analyse, grâce à un suivi de cohorte, le parcours universitaire des étudiants africains de l'UMLV : succès ou échecs aux examens, réinscriptions ou non réinscriptions l'année suivante; cette partie élabore des parcours typiques ou atypiques. La troisième partie cherche à expliquer la nature des parcours : tient-elle aux profils spécifiques des étudiants en terme d'origines scolaires et à leurs conditions de vie assez difficiles? Un retour au pays est-il envisagé? La conclusion dresse des perspectives d'action pour améliorer les conditions d'accueil, de logement et d'études.

✓ *Méthodologie du mémoire de maîtrise*

Le mémoire de Géraldine Helle s'appuie sur plusieurs sources :

- revue de la *littérature* (dont Coulon, 2003) et de la *réglementation* en vigueur.
- *état statistique national* : statistiques publiées chaque année par la Direction de l'Evaluation et de la Prospective (MJENR) sur les étudiants étrangers (Dubois, 2002).
- *suivi de cohorte* : que sont devenus, en 2001-2002 et en 2002-2003, les étudiants africains inscrits à l'UMLV en 2000-2001 en licence, en maîtrise ou en DEA-DESS? La constitution et l'appariement des fichiers s'est faite à partir d'extractions du logiciel de scolarité Apogée.
- *enquête téléphonique* portant sur les raisons de la venue de ces étudiants en France à Marne-la-Vallée, sur les conditions d'accueil, sur leurs conditions de vie et d'études, sur leur travail durant les études, sur leurs projets et sur leur devenir professionnel. L'idée était d'interviewer la majorité des 73 étudiants inscrits en DEA et en DESS en 2000-2001 : ils avaient en effet plus de chances d'être insérés sur le marché du travail en France ou à l'étranger.

"Il n'a pas été possible de joindre une partie significative des 73 étudiants : les coordonnées fournies en 2000 au moment de leur inscription étaient pour la plupart devenues invalides et certaines familles se sont montrées très réticentes à l'idée de communiquer les nouvelles coordonnées des étudiants. Nous avons pu remarquer un certain sentiment de méfiance à l'égard des objectifs de l'enquête, en dépit du fait que celle-ci était présentée comme émanant de l'OFIPE et que l'analyse portait sur les difficultés rencontrées par les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français. L'analyse aurait pu être enrichie de davantage de témoignages si elle n'avait pas rencontré un sentiment d'hostilité à l'égard de toute personne perçue comme susceptible de vérifier la situation actuelle de l'étudiant sur le territoire français" (G. Helle). L'enquête sur le devenir professionnel des diplômés est donc largement devenue impossible. En définitive, 29 interviews ont été réalisées; elles incluent une majorité d'étudiants inscrits en licence et en maîtrise.

Ce numéro, résumant le mémoire de maîtrise de Géraldine Helle, a été réalisé par Pierre Dubois.

Les étudiants étrangers. Les étudiants africains

Le choix fait par Géraldine Helle d'étudier non tous les étudiants étrangers mais seulement les étudiants africains (étudiants maghrébins et africains francophones) tient à leur place importante dans l'ensemble de la population étudiante étrangère. Ils en constituent environ 50%.

Reprise de la croissance

Après une phase de recul en volume et en pourcentage dans la deuxième moitié des années 90, le nombre et la proportion d'étudiants étrangers et d'étudiants africains ont progressé assez fortement au cours des dernières années (Dubois, 2002). Près de 160.000 étudiants, dont 82.000 étudiants africains, étaient inscrits dans une université en 2001-2002. La progression devrait se poursuivre car les flux d'entrée progressent encore plus vite que les effectifs totaux d'inscrits. La proportion d'étudiants étrangers dans l'ensemble du système universitaire (11,4% en 2001-2002) n'a cependant pas encore atteint le record observé en 1990 (13,6%). De même, la proportion d'étudiants africains dans l'ensemble de la population étudiante étrangère a progressé au cours des toutes dernières années (51,4% en 2001), mais n'a pas retrouvé son niveau de 1990 (55,9%). La composition de la population africaine s'est modifiée et diversifiée au cours des dernières années : forte progression des Marocains (26.100) et des Tunisiens (7.300), nette diminution des Algériens (13.600), stabilité des Camerounais (3.700), apparition de nationalités nouvelles (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Madagascar, Congo, Gabon).

Tableau 1 - Evolution des effectifs d'étudiants étrangers, d'étudiants africains

	1990	1995	1997	1998	1999	2000	2001
Etudiants étrangers (total)	136.000	130.400	122.100	122.100	129.500	141.600	159.500
Etudiants étrangers / total étudiants (%)	13,6%	8,8%	8,5%	8,6%	9,1%	9,9%	11,4%
Etudiants africains (total)	76.000	66.800	59.900	59.000	62.600	69.800	82.000
Etudiants africains / étudiants étrangers (%)	55,9%	51,2%	49,0%	48,3%	48,3%	49,3%	51,4%
<i>Maroc</i>		17.100	15.500	16.000	17.900	21.300	26.100
<i>Algérie</i>		19.200	15.300	13.400	12.500	12.000	13.600
<i>Tunisie</i>		5.100	4.800	5.100	5.700	6.300	7.300
<i>Sénégal</i>		?	?	?	4.100	5.100	6.200
<i>Cameroun</i>		4.000	3.400	3.200	3.300	3.400	3.700

Les étudiants étrangers se répartissent presque également dans les 3 cycles; leur répartition dans les trois cycles n'est donc pas du tout celle de la population étudiante française. Ainsi **les étudiants étrangers représentent-ils près de 30% des effectifs de DEA et de doctorat**. La part des étudiants étrangers est bien supérieure à la moyenne de 11,4% en sciences économiques et de gestion (17%) et dans certaines régions (21% dans l'académie de Créteil).

La population étudiante étrangère dans l'université de Marne-la-Vallée progresse également, mais elle reste en deçà des moyennes nationales. En 2002-2003, l'université a accueilli un peu plus de 1.000 étudiants étrangers (10% des effectifs inscrits). Leur répartition est très inégale selon les cycles (6% en 1^{er} cycle et 23% en 3^{ème} cycle) et selon les disciplines (15% en économie et gestion, 1% en STAPS). En 2000-2001, **233 étudiants africains** étaient inscrits dans l'UMLV en 2^{ème} ou 3^{ème} cycle (78 en licence, 57 en maîtrise, 42 en DEA, 31 en DESS et 25 en doctorat); en 2^{ème} cycle, ils représentaient un peu plus d'un tiers de la population étudiante étrangère; en 3^{ème} cycle, ils en représentaient la moitié. 21 nationalités étaient présentes; parmi les plus représentées, figuraient 86 Marocains, 35 Algériens, 22 Sénégalais, 16 tunisiens, 11 Camerounais, 12 Congolais. Les étudiants africains étaient pour plus de la moitié d'entre eux inscrits dans les disciplines scientifiques. Les inscriptions en sciences économiques et de gestion ne venaient qu'en seconde position.

Les raisons de la mobilité vers la France

Les étudiants étrangers et les étudiants africains inscrits en France auraient pu théoriquement mener ou poursuivre des études supérieures dans leur pays. Ils auraient pu y utiliser le titre qui a rendu possible leur inscription en France. **Qu'est-ce qui rend la France de nouveau attractive** ces toutes dernières années, dans un contexte où les conditions réglementaires concernant les étudiants étrangers n'ont pas significativement varié (voir encadré) et où la France n'a pas fait d'efforts particuliers d'attractivité (au travers par exemple de l'Agence Intergouvernementale pour la Francophonie, d'Edufrance, ou encore des programmes d'échanges franco-africains)? On peut émettre l'hypothèse d'un **changement de stratégie des universités** : celles-ci étant en effet les seules à décider d'admettre ou non les étudiants étrangers dont le dossier est en règle, on peut imaginer que les jurys d'examens des dossiers ont plus facilement donné leur accord¹, pour faire face à la diminution du nombre d'étudiants français en particulier dans certaines disciplines. Des directions d'université, inquiètes de la diminution constante de leurs effectifs et voyant s'approcher des seuils symboliques à ne pas franchir (20.000 ou 15.000 étudiants par exemple), auraient facilité un accueil plus large.

La principale raison, avancée par les étudiants africains interviewés par Géraldine Helle, met en avant des **facteurs éducationnels** : formation suivie en France non dispensée dans le pays d'origine, formation du pays estimée de qualité insuffisante, ou diplôme trop difficile à obtenir, vu les conditions de sélection et d'examen. Géraldine Helle cite par exemple une source marocaine indiquant qu'en 2000-2001 10% seulement des étudiants marocains (26.000 sur 262.000) ont réussi leurs examens; elle indique également que le budget de l'enseignement supérieur au Cameroun a diminué tout au long des années 90 (cette situation est observée dans d'autres pays et est très critiquée par l'Agence de la Francophonie). Une autre raison avancée est la difficulté pour les diplômés du supérieur de trouver un travail dans leur pays (offre très faible d'emplois supérieurs).

Deux raisons viennent nettement en tête pour ce qui est du choix de la France. **La langue** – celle de l'ancien pays colonisateur – est mise en avant comme principal facteur attractif ; il faut ici rappeler que la pratique de la langue française est une des conditions d'inscription dans l'enseignement supérieur. Moins d'un quart des étudiants interviewés avaient envisagé de s'inscrire dans un autre pays francophone (Belgique, Canada, Suisse), mais y ont renoncé soit à cause des conditions de sélection à l'entrée ou des conditions d'accès fort limité au marché du travail durant les études, soit en raison du coût du voyage ou de l'inscription. Le deuxième facteur d'attractivité est **l'existence de relations personnelles** (famille, amis déjà établis en France), qui peuvent donc faciliter le premier accueil.

Quant au **choix de l'université de Marne-la-Vallée** et de telle ou telle de ses formations, il tient à l'existence de relations personnelles ou est issu d'une recherche sur Internet. La très grande majorité des étudiants interviewés estime n'avoir pas connu de problèmes pour y faire leur inscription.

Conditions d'inscription, d'accueil et de séjour des étudiants étrangers

- justifier d'un titre permettant l'accès à l'enseignement supérieur
- justifier d'une maîtrise suffisante de la *langue française* (examen écrit et oral de langue française pour une inscription en 1^{er} cycle)
- être en possession, avant le départ, d'un *certificat de pré-inscription* ou d'inscription dans une université
- avoir un passeport en cours de validité, muni d'un *visa portant la mention "étudiant"*
- pouvoir justifier, sauf si l'on est boursier, d'un *niveau minimum de ressources* (460 euros mensuels en 2003) et d'une couverture sociale
- obtenir, au vu du visa, des conditions précédentes et d'un justificatif de domicile, un *titre de long séjour "étudiant"* valable une année
- *renouveler le titre de séjour* chaque année au vu de la situation d'inscription dans une université (l'échec aux examens n'est pas actuellement un facteur de non renouvellement)

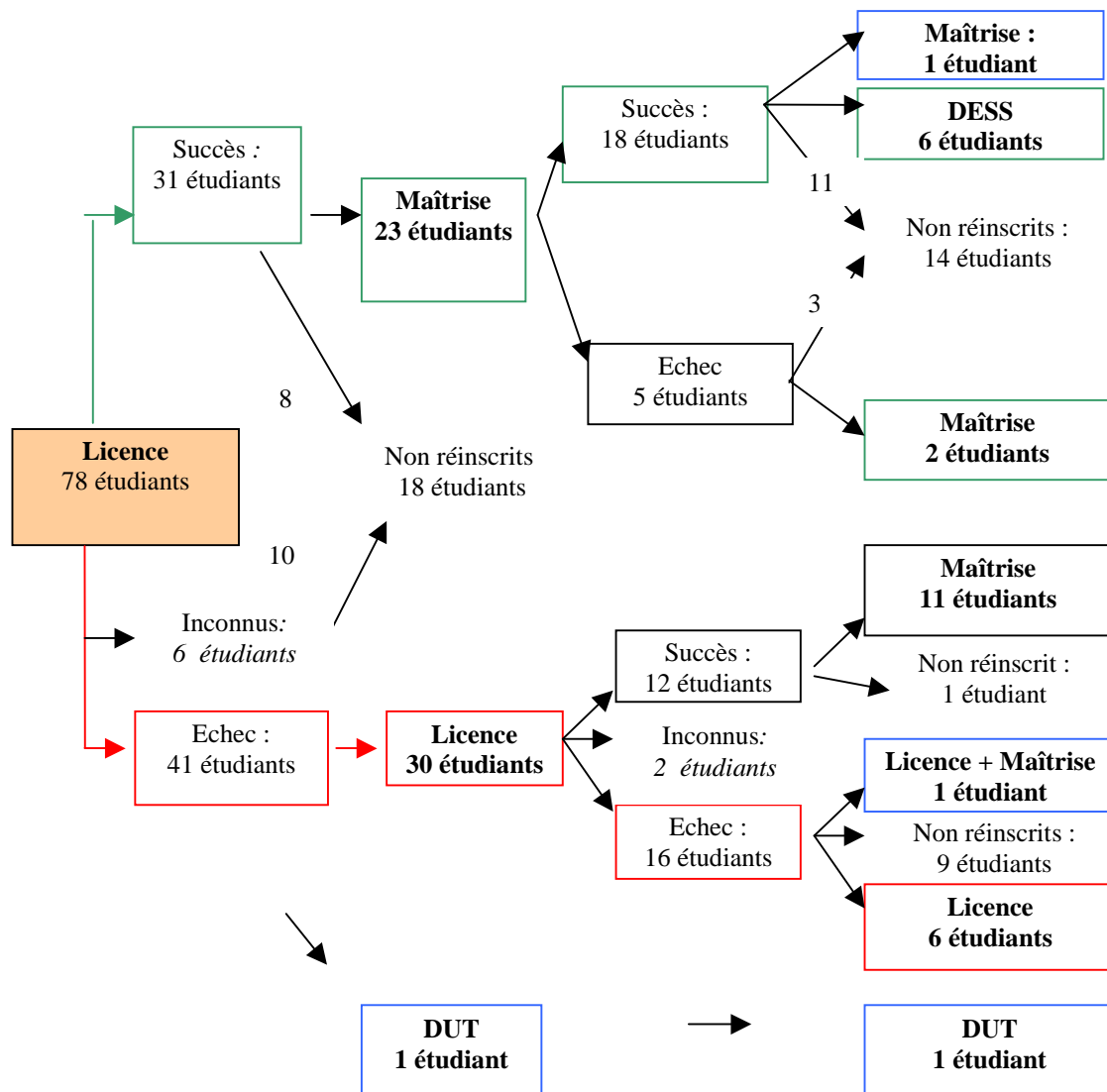
¹. A notre connaissance, aucune université n'élabore (et a fortiori ne publie) ni de statistique du nombre de dossiers d'étudiants étrangers traités par les jurys d'admission, ni de taux de sélection (dossiers admis / dossiers reçus), ni encore de taux de réalisation (inscriptions réalisées / dossiers admis).

Des parcours d'études accidentés

Que sont devenus en 2001-2002 et éventuellement en 2002-2003, les 233 étudiants africains inscrits à Marne-la-Vallée en 2000-2001? Géraldine Helle construit plusieurs types de parcours. Le parcours 1 est un parcours de réussite (2 succès aux examens). Le parcours 2 est un parcours accidenté (un succès et un redoublement). Le parcours 3 est un parcours d'échec (2 échecs successifs). Le parcours 4 est un parcours atypique. Le parcours 5 (non-réinscription en octobre 2001 ou en octobre 2002) permet de calculer des taux de rétention dans l'université après 1 an et après 2 ans. Ces parcours sont identifiés pour chaque niveau d'inscription.

Le devenir universitaire des 78 inscrits en licence

Le parcours 1, parcours de succès, concerne 18 étudiants soit près d'un quart des inscrits. Ils ont obtenu leur licence en 2001 et leur maîtrise en 2002; 6 d'entre eux (8%) se sont inscrits en DESS en 2002-2003. Le parcours 2, qui comporte un échec et un succès, concerne 12 étudiants (15% des inscrits) : ils ont obtenu leur licence en 2 ans; 11 d'entre eux se sont inscrits en maîtrise en octobre 2002. Au total, 43 étudiants sur 78 (55% des inscrits) ont obtenu leur licence en un ou deux ans.



Le parcours 3, parcours d'échec, concerne 16 étudiants (soit 20%) : ils n'ont obtenu leur licence ni en 2001, ni en 2002; parmi eux, 6 triplent leur licence en 2002-2003 et 1 est inscrit en maîtrise conditionnelle. Enfin², le taux de rétention dans l'université est de 69% après une année (24 non réinscriptions en 2001) et de 36% après 2 ans (26 nouvelles non-réinscriptions en 2002).

Les taux des étudiants africains peuvent être comparés à ceux de l'ensemble des étudiants de licence de l'UMLV, étudiants africains inclus (voir *Ofipe résultats : "les inscrits en licence... deux ans après"*). Les taux d'obtention de la licence (en 1 ou 2 ans) et d'obtention de la maîtrise (en 2 ans) sont nettement moins élevés chez les étudiants africains que pour l'ensemble des étudiants. Fort logiquement, les taux d'échec étant plus élevés chez les étudiants africains, leurs taux de réinscription dans l'UMLV (taux de rétention) sont plus élevés (les étudiants quittent davantage l'université quand ils ont obtenu une licence ou une maîtrise que quand ils ont échoué).

Tableau 2 - Devenir des étudiants inscrits en licence en 2000-2001 (en %)

	Totalité des inscrits (n = 1.490)	Etudiants africains (n = 78)
Parcours 1. Succès à la licence en 1 an et à la maîtrise en 2 ans	37	23
Parcours 1. Taux d'accès en 3ème cycle en 2 ans	11	8
Parcours 2. Succès à la licence en 1 an ou en 2 ans	80	55
Parcours 3. Echec à la licence après 2 ans	6	21
Parcours 3. Triplement de la licence en 2002	3	9
Taux de rétention après 1 an	65	69
Taux de rétention après 2 ans	29	36

Le devenir des 129 inscrits en maîtrise, DESS ou DEA

56 étudiants africains étaient inscrits en maîtrise en 2000-2001. 25% (soit 14 étudiants) l'ont obtenue en 1 an ; un étudiant l'a obtenue en deux ans et s'est inscrit en DESS. 4 étudiants ont obtenu un DESS ou un DEA en deux ans; l'un d'entre eux s'est inscrit en thèse en 2002-2003. 3 étudiants triplent leur maîtrise en 2002-2003. Les taux de succès en maîtrise sont nettement plus faibles que ceux observés en licence et que ceux observés en maîtrise dans l'ensemble de l'université (plus de 60%). Les taux de rétention sont de 43 % après une année et de 13 % après 2 ans; ils sont nettement inférieurs à ceux observés en licence (ces taux n'ont pas encore été calculés pour l'ensemble de l'université).

31 étudiants étaient inscrits en DESS en 2000-2001. 42% (soit 13 étudiants) l'ont obtenu en 1 an ; un étudiant l'a obtenu en 2 ans. 2 étudiants ont tenté de l'obtenir 2 années de suite et ne se sont pas réinscrits en 2002-2003. Le taux de succès des étudiants africains en DESS est nettement inférieur à celui observé pour l'ensemble de l'université (91%).

42 étudiants étaient inscrits en DEA en 2000-2001. 21% (soit 9 étudiants) l'ont obtenu en 1 an ; deux sont inscrits aujourd'hui en thèse; 2 ont obtenu le DEA après 2 ans. 8 étudiants ont tenté de l'obtenir 2 années de suite; parmi eux, 4 se sont réinscrits une troisième fois en DEA en 2002-2003. Le taux de succès en DEA est nettement inférieur à celui observé pour l'ensemble de l'université (55%). Les taux de rétention après deux ans sont évidemment plus élevés en DEA (17 %) qu'en DESS (6 %).

². La base Apogée 2000-2001, pour ce qui concerne les "résultats aux examens", n'est pas d'une totale fiabilité. 6 résultats sur 78 inscrits en licence sont inconnus; 8 sur 56 le sont en maîtrise; 9 sur 31 le sont en DESS. Les taux calculés prennent en compte ces "inconnus". Si on avait fait abstraction des "résultats inconnus", tous les taux auraient dû être revus à la hausse. De même, il n'a pas été possible, pour 2000-2001, de distinguer les échecs et les défaillances (absences) aux examens.

Des parcours atypiques en nombre significatif

Géraldine Helle a également identifié, de manière fort originale, des parcours atypiques : étudiants inscrits dans 2 diplômes de même niveau, étudiants inscrits dans deux niveaux différents (en DEUG et en licence, en licence et en maîtrise, en maîtrise et en DEA), étudiants qui ont obtenu un diplôme et qui recommencent un diplôme de même niveau (seconde maîtrise ou second DEA, DEA après obtention d'un DESS), étudiants qui, après un échec, reculent d'un niveau (3 exemples : réorientation en DUT après un échec en licence, inscription en licence ou en DEUG après un échec en maîtrise, inscription en maîtrise après un échec en DEA). *Ces parcours atypiques* concernent certes moins de 10% de la population, mais ils sont en nombre significatif et *sont préoccupants* : ce sont toujours des parcours accidentés (au moins un échec en deux ans) ou en échec complet (aucun succès en deux ans).

Géraldine Helle a également identifié, par son enquête qualitative, des *raisons de non réinscription* dans l'université de Marne-la-Vallée : formation qui ne constitue pas l'activité principale de l'étudiant, modification de la situation familiale, inscription dans une autre université après plusieurs échecs. Elle émet également d'autres hypothèses : *"parmi les étudiants qui n'ont pu être joints, certains ont peut-être mis fin à leur séjour en France pour différentes raisons (inadaptation, difficultés financières, présence devenue indispensable dans le pays d'origine); d'autres se trouvent toujours en France mais avec un statut autre que celui d'étudiant"*.

Des étudiants africains réussissent : 32% ont déroulé à l'UMLV un parcours sans échec; la population que Géraldine Helle est parvenue à interviewer est d'ailleurs constituée majoritairement de parcours de réussite; la réussite est particulièrement nette pour les étudiants qui avaient obtenu dans leur pays un diplôme technique de type DUT ou BTS. Au contraire, *68% des étudiants africains inscrits à l'UMLV en 2000-2001 ont essuyé au moins un échec en deux ans*. Par ailleurs, que ce soit en licence, en maîtrise, en DEA et en DESS, les taux de succès des étudiants africains sont nettement inférieurs à ceux de l'ensemble des étudiants de l'université. Il faut maintenant essayer d'expliquer cette majorité d'échecs.

Raisons d'échecs et projets professionnels

L'impact négatif d'une activité concurrente aux études

Géraldine Helle cherche à expliquer les résultats aux examens, en s'inspirant des travaux de l'Observatoire de la Vie Etudiante (Gruef, 2002). Ces travaux identifient trois profils types d'étudiants exerçant une activité professionnelle au cours de leurs études, ce qui est le cas de la plupart des étudiants interviewés et sans doute des étudiants africains inscrits à l'UMLV. Le premier profil est celui de l'étudiant qui exerce une activité intégrée à ses études (stage, contrat d'apprentissage); le deuxième profil type est celui de l'étudiant qui exerce un job chez un particulier (babysitting ou service à la personne). *Le troisième profil est celui de l'étudiant exerçant une activité concurrente à ses études*. L'étudiant de ce profil est davantage un homme, ayant obtenu son bac en retard et sans mention, âgé de plus de 25 ans, ne percevant pas d'aide de ses parents, vivant en couple. Le profil "activités concurrentes aux études" est celui qui expose le plus aux risques d'échec scolaire et qui engage un "processus cumulatif de dégradation des chances scolaires" : le travail concurrent des études accroît le risque d'échec, l'échec accroît le risque d'exercer une activité concurrente des études

Géraldine Helle conclut pour expliquer la majorité d'échecs observée : *"les étudiants africains, de par leur héritage scolaire (retard au bac supérieur à deux ans), ont le moins de chances d'exercer une activité intégrée à leurs études. Ils présentent au contraire, pour la grande majorité d'entre eux, les caractéristiques des étudiants qui ont le plus de chances d'exercer une activité concurrente à leurs études : bac sans mention ou avec la mention passable, obtenu avec deux ans de retard ou plus, non boursiers, ne bénéficiant pas de versements financiers de leurs parents ou d'une bourse"*.

L'accès à l'emploi en France et le non retour au pays

3/4 des étudiants interviewés par Géraldine Helle se sont mis en situation d'avoir des activités concurrentes à celles de leurs études : ils ont travaillé régulièrement dans des emplois de surveillance - sécurité, de restauration, de manutention, dans le commerce ou dans les activités financières. Ils ont travaillé essentiellement pour faire face à des difficultés financières, engendrées en particulier par les dépenses de logement³ (l'accès au logement pour les étudiants étrangers est d'ailleurs quelquefois rendu difficile par certains loueurs). 1/4 des interviewés ont bénéficié d'un revenu régulier (bourses ou

Accès au marché du travail pour les étudiants étrangers

- pour les étudiants qui souhaitent avoir un emploi au cours de leurs études : obtenir une autorisation provisoire de travail auprès de la préfecture, sur présentation d'une attestation d'embauche.

- pour les étudiants qui souhaitent travailler à temps plein au terme de leurs études : obtenir une régularisation de leur situation au vu d'un contrat de travail et d'un engagement du futur employeur de s'acquitter de la redevance à l'Office des Migrations Internationales (1.400 euros pour un salaire supérieur à 1.500 euros). La régularisation peut être refusée en raison de la situation de l'emploi dans la zone géographique.

aide parentale) ou ont bénéficié d'aides parentales ponctuelles, d'aides de type social, de l'apport de petits boulots; certains ont pu exercer une activité intégrée dans leurs études. C'est donc la quasi-totalité des interviewés qui a exercé une activité professionnelle à un moment ou un autre au cours des études. Ils ont appris progressivement le fonctionnement du marché du travail français et ses règles (encadré ci-contre).

Au moment de l'enquête en 2003, ***quel était le projet des 29 interviewés?*** Trois stratégies ont été identifiées (encadré ci-dessous). Elles étaient présentes dès l'arrivée en France ou se sont construites progressivement. La majorité de ces étudiants souhaitent rester en France⁴. Ceux qui pensent rentrer au pays ont davantage bénéficié du soutien de leur famille au moment de leur arrivée, ont connu des parcours universitaires moins accidentés et ont une idée précise de leur insertion professionnelle dans leur pays d'origine.

Au moment de l'enquête, sur les 29 étudiants interviewés, 6 étaient encore uniquement en études, 10 avaient interrompu leurs études (3 travaillaient, 6 recherchaient un emploi, 1 était en stage), 13 conjuguait études et emploi. Ceux qui souhaitent rester en France au terme de leurs études devraient régulariser leur situation et demander un permis de travail; ils en connaissent les difficultés (encadré ci-dessus). Certains étudiants admettent donc qu'ils prolongent leur période de formation, qu'ils conjuguent études et emploi, ou encore qu'ils multiplient les stages; ces attitudes peuvent expliquer certains des parcours atypiques décrits supra. Pour caractériser cela, Géraldine Helle a trouvé un beau titre : "***après les études, reprendre des études?***".

Trois stratégies

- ✓ ***demeurer en France.*** Raisons avancées : impossibilité d'accéder à un emploi de catégorie élevée dans le pays d'origine; situation politique incertaine dans le pays; mariage en France pendant le séjour d'études.
- ✓ ***rentrer au pays.*** Raisons avancées : éloignement familial pesant, valorisation de la culture du pays, fermeture du marché du travail français, système d'imposition français fort pénalisant.
- ✓ ***adapter le projet aux opportunités d'emploi, quel que soit le pays.*** Certains étudiants s'orientent vers des formations dont le marché du travail semble porteur en Europe.

³. Le CROUS estime que les dépenses mensuelles d'un étudiant en 2002-2003 varient de 524 à 1.136 euros; les variations tiennent aux dépenses de loyer et d'alimentation, et non aux dépenses de transport, d'entretien et de loisirs (Coulon, 2003). Toujours est-il que le seuil minimal de dépenses (524 euros) est supérieur au montant des ressources exigées d'un étudiant étranger par la réglementation (460 euros).

⁴. Au moment de l'enquête en 2003, la majorité des étudiants inscrits à l'UMLV en 2000-2001 n'y étaient plus inscrits. Certains d'entre eux, encore en France, ont été interviewés. Mais, de fait, il est impossible de dire quelle est la part des non réinscrits rentrés au pays. Sont-ils majoritaires ou minoritaires?

Bilan et actions à entreprendre

Le mémoire réalisé par Géraldine Helle confirme non seulement des données déjà observées par l'Observatoire de la Vie Etudiante (conditions d'accueil, de séjour, d'études difficiles pour les étudiants étrangers non Européens), mais surtout il apporte des données nouvelles certes sur une population restreinte (les étudiants africains inscrits en 2000-2001 dans l'université de Marne-la-Vallée), mais données établies pour la première fois par un suivi de cohorte et par des entretiens qualitatifs : population majoritairement en échec, nombre significatif de parcours atypiques, activités salariées qui viennent concurrencer les études, poursuites d'études pour pouvoir exercer un travail, espoir pour certains de pouvoir s'installer en France. Il est bien sûr dommage que, faute de place dans ce numéro, la parole n'ait pu être donnée aux étudiants concernés : Géraldine Helle les cite pourtant en permanence. L'impression retirée de la lecture du mémoire est finalement celle d'un double gâchis : gâchis pour les étudiants africains, gâchis pour la France qui les accueille sans parvenir à les diplômés.

Ces résultats interrogent. Que peut faire? Que doit faire l'université de Marne-la-Vallée pour renforcer son attractivité et son efficacité? Les actions suivantes sont envisageables et devraient être discutées :

- ✓ **développer la connaissance statistique de la demande** de formation en provenance des pays africains : nombre de demandes, nombre de dossiers admis, nombre d'inscriptions effectivement réalisées.
- ✓ **construire**, pour les enseignants qui composent les jurys et qui fonctionnent souvent à l'aveugle, **l'information sur l'enseignement supérieur des pays** d'où proviennent les étudiants, sur les diplômes qui y sont délivrés et sur leur qualité. A terme, des accords d'équivalence automatique pourraient être signés, des jumelages organisés.
- ✓ **organiser un réel accueil des étudiants africains**. La demande prioritaire des étudiants interviewés concerne l'aide à la recherche d'un logement, l'aide à la recherche d'un emploi. Cela suppose de clarifier les missions du Service des Relations Internationales et du Service d'Information et d'Orientation, de rendre plus efficaces les actions du CROUS de Créteil
- ✓ **demander à un directeur des études par composante de recevoir en entretien** chaque nouvel étudiant africain inscrit pour confirmer ou changer le projet d'études après vérification des connaissances, pour déconseiller fortement les parcours atypiques. Ce même directeur des études devrait également s'entretenir avec tous les étudiants en échec au terme du premier semestre ou de la première année.

✓ Pour aller plus loin

COULON Alain, **PAIVANDI** Saeed (2003)

Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs

Saint-Denis, Université de Paris VIII, Centre de Recherche sur l'Enseignement Supérieur, rapport pour l'Observatoire national de la Vie Etudiante (OVE), mars.

DUBOIS Mireille (2002)

"Les étudiants étrangers à l'université : la reprise de la croissance"

MJENR, DPD, *Note d'information*, n°02-59, décembre.

GRUEL Louis (2002)

"Les conditions de réussite dans l'enseignement supérieur"

Paris, Observatoire de la Vie Etudiante, *OVE Infos*, avril.

HELLE Géraldine (2003)

Migration pour études et insertion professionnelle : les étudiants africains à l'université de Marne-la-Vallée

Université de Marne-la-Vallée. Mémoire de maîtrise de Sociologie, sous la direction de Pierre Dubois, 102 pages + annexes, juillet.

THOCKLER Karine, **DUBOIS** Pierre (2003)

"Les inscrits en licence... deux ans après"

UMLV, OFIPE, *Ofipe résultats*, n° 33, juin.